



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le



ID : 070-247000755-20260413-2026CFUASSCOXML-BF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT Haute-Saône

ARRONDISSEMENT Lure

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 13 avril 2026

## Budget Assainissement Collectif – Vote du CFU 2025

### DÉLIBÉRATION

N° 2026-032

En exercice : 37  
Titulaires présents : 27  
Pouvoirs : 7  
Absents : 10  
Nombre de votants : 33

L'an deux mille vingt-six, le treize avril, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil se sont réunis, à la salle du Conseil Municipal de Luxeuil-Les-Bains 70300 sur convocation adressée par le Président le sept avril dernier.

Le Conseil Communautaire nomme Claudette Faivre-Bazin secrétaire de séance.  
Le Président, Jacques Deshayes, quitte la séance lors du vote des CFU.

Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à
Martine BAVARD	P		Sophie EL OMRI	P		Éric PETITJEAN	P	
Jérôme BERNARD	POUV	Michel CALLOCH	Cédric FAIVRE	POUV	Jacques DESHAYES	Sébastien RICHARDOT	POUV	Christian CHAMAGNE
Joël BRICE	P		Claudette FAIVRE-BAZIN	P		Catherine SALFRANC	P	
Frédéric BURGHARD	POUV	Loïc LABORIE	Marie-Christine FRICHET	P		Alain SCHELLE	P	
Michel CALLOCH	P		Sylvie GAVOILLE	P		Yves SIMONIN	P	
Christian CHAMAGNE	P		Philippe GÉRARD	P	A	Nathalie SIRVEAUX	POUV	Véronique DEVOILLE
Roland CHAMAGNE	P		Bernard GIRE	P		Justine TACLET	P	
Jean-Luc DAVAL	P		Didier HUA	P	A	Daniel TONNA	P	
Marie-Hélène DAVAL	P		Loïc LABORIE	P		Guillaume VILLEQUEZ	P	
Jacques DESHAYES	A		Christophe LEJEUNE	P		Anne-Lise VINCENT	POUV	Martine BAVARD
Véronique DEVOILLE	P		Béatrice LEPAGNEY	P		Laurent ZIEGLER	P	
Nathalie DIRAND	P		Emilien MONNEY	P				
Hassan EL BOUCHEHATI	POUV	Béatrice LEPAGNEY	Nicolas NURDIN	P				

\*P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné / SUPP = Supplé(e) par

### Exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi de finances pour 2024, précisant que les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics et les associations syndicales autorisées adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026 un compte financier unique (CFU), qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;

Vu l'arrêté fixant le cadre du compte financier unique expérimental en vigueur, fondé sur le référentiel M57 ;

Vu l'avis favorable de la Commission des finances, réunie le 12 février 2026 ;

Considérant que le compte financier unique (CFU) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques.

Considérant que les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, intégrant des contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

**Vu le compte financier unique 2025 du budget Assainissement collectif ;**

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, Monsieur le Président quitte la séance avant le vote.

\*Section de fonctionnement\*

**laissant apparaître un excédent d'exploitation de : 942 884.65 €**

Libellés	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats antérieurs		934 923.86
Opérations de l'exercice	220 131.17	228 091.96
Totaux	220 131.17	1 163 015.82
Résultat de clôture		<b>942 884.65</b>

Chapitres dépenses de fonctionnement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
011 Charges à caractère général	56 650.00	11 087.25
012 Charges de personnel	41 000.00	37 188.00
65 Autres charges gestion courante	20 650.00	1 843.72
66 Charges financières	32 700.00	25 875.63
67 Charges exceptionnelles	10 000.00	0.00
022 Dépenses imprévues	2 000.00	0.00
023 Virement à la section d'invest.	438 000.00	0.00
042 Opérations d'ordre entre section	154 000.00	144 136.57
<b>TOTAUX</b>	<b>755 000.00</b>	<b>220 131.17</b>

Chapitres recettes de fonctionnement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
70 Produits des services	380 076.14	195 744.96
042 Opérations d'ordre entre section	33 000.00	32 347.00
<b>TOTAUX</b>	<b>413 076.14</b>	<b>228 091.96</b>

\*Section d'investissement\*

**laissant apparaître un déficit d'investissement de : 68 768.50 €**

Libellés	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats antérieurs	4 206.64	
Opérations de l'exercice	222 910.07	211 995.70
Etat des restes à réaliser	53 647.49	
Totaux	280 764.20	211 995.70
Résultat de clôture	<b>68 768.50</b>	

Principaux chapitres dépenses d'investissement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
20 Immobilisations incorporelles	68 000.00	0.00
21 Immobilisations corporelles	290 390.00	41 813.00
23 Immobilisations en cours	229 403.36	0.00
16 Emprunts et dettes assimilées	150 000.00	148 750.07
040 Opérations d'ordre entre sections	33 000.00	32 347.00
041 Opérations patrimoniales	5 000.00	0.00
<b>TOTAUX</b>	<b>775 793.36</b>	<b>222 910.07</b>

Principaux chapitres recettes d'investissement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
10 Dotations et Réserves	67 859.13	67 859.13
13 Subventions d'investissement	115 140.87	0.00
021 Vir. de la section d'exploitation	438 000.00	0.00
040 Opérations d'ordre entre section	154 000.00	144 136.57
041 Opérations patrimoniales	5 000.00	0.00
<b>TOTAUX</b>	<b>780 000.00</b>	<b>211 995.70</b>

Décision

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Communautaire

- Approuve l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025.
- Approuve les résultats de l'exercice 2025 du budget Assainissement collectif.
- Approuve le Compte Financier Unique pour l'exercice 2025.

Ainsi délibéré et signé

Pour copie conforme

**Le Président**

**Jacques DESHAYES**